

AGREMENT D'AGENCE IMMOBILIERE

N°	LISTE DES PIECES A FOURNIR
1	Une demande adressée au Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
2	Un extrait d'acte de naissance ou une fiche individuelle d'état civil
3	Un certificat de nationalité ivoirienne récent
4	Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois
5	Un curriculum vitae signé par le demandeur
6	Les statuts de la société (conformes à l'OHADA).
7	Une déclaration d'existence fiscale et une attestation de régularité fiscale
8	La justification d'une garantie financière de 2 000 000 FCFA auprès d'une banque ou d'une assurance de responsabilité civile professionnelle du même montant au profit du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme.
9	Un certificat de travail en rapport avec la gestion immobilière
10	Un registre de commerce
11	Une copie certifiée conforme des diplômes (au minimum BAC+3, ou BEPC avec une expérience supérieure à 10 ans)
12	Un certificat de résidence
13	Immatriculation et carte professionnelle : Toute personne souhaitant exercer en tant qu'agent immobilier doit s'immatriculer au Registre du Commerce et des Sociétés (RCCM) et obtenir une carte professionnelle délivrée par le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme

27 22 21 99 81 - 07 48 03 37 18

info@siges-ci.com / www.siges-ci.com